

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2013

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, PASCAL Paul, BOUTRY Marcel, INES Claude. GAILLARD Annette, CHATZOPOULOS Eliane, COLETTA Eliane, PASCAL Sandrine, AGOSTINELLI Mireille, MISTRAL Jacqueline, RAME Jean-Marie, GAIDON Jean, FABRE Claude, GIMBERT Sylvia, COULOMB Jean-Jacques, ZOTIAN André, COLLOMBON Danièle, BUFFA Laetitia (présente à compter de la délibération n° 1001), SOMA Jacques, LEPRETRE Patricia.

ABSENTS REPRESENTES :

M. CASTINEL Louis donne procuration à M. GAIDON Jean.
Mme ABFELBERG Magali donne procuration à M. PASCAL Paul.
M. POLLUS Alfred donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.
Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à M. BOUTRY Marcel.
Mme DEPUISSET Frédérique donne procuration à M. COULOMB Pierre.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme TRICON Karine.
M. BIAVA Patrick

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 août 2013.

Le Procès-verbal est adopté à la majorité. (Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote).

Mme BUFFA arrive et vote à compter de cette délibération.

DELIBERATION N° 1 : ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

A la demande de la psychologue scolaire affectée aux écoles primaires de Saint-Zacharie, Plan d'Aups, Nans-les-Pins, la Roquebrussanne, Néoules et Mazaugues, il est indispensable d'acheter du matériel pédagogique et un ordinateur portable.

Après renseignements pris auprès des écoles primaires sur le nombre d'enfants inscrits pour l'année scolaire 2013/2014, la répartition des dépenses pour l'achat du matériel pédagogique et de l'ordinateur est la suivante pour un montant total de **2.200 € TTC** :

COMMUNE	Nbre d'enfants	%	MONTANT TTC APPROXIMATIF PAR COMMUNE
SAINT-ZACHARIE	509	29	638
PLAN D'AUPS	268	15	330
NANS LES PINS	338	19	418
LA ROQUEBRUSSANNE	274	16	352
NEOULES	280	16	352
MAZAUGUES	85	5	110
TOTAUX	1754	100	2200

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le matériel et l'ordinateur précités suivant le pourcentage établi pour la commune de Saint-Zacharie, soit un montant approximatif de 638 € TTC.

Cette somme est prévue au Budget Principal, chapitre 6.

DELIBERATION N° 2 : VENTE D'ESPACES VERTS AVENUE JEAN MOULIN (LIEU DIT LA CITE OUVRIERE)

Mme GEORGES Kathy souhaite acheter à la commune une partie des espaces verts (parcelle C1617 issue de la parcelle C1286) située au lieu « la Cité ouvrière », mitoyenne de sa propriété. Elle est intéressée par une superficie de 25 m² (parcelle C1629 nouvellement créée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le prix de vente de la parcelle C1629 à 13,70 € le m² et autorise M. le Maire à signer l'acte nécessaire à cette vente.

Les frais afférents à cette vente sont à la charge du futur acquéreur.

DELIBERATION N° 3 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

A la demande de la Trésorerie de Saint-Maximin, il y a lieu d'apporter quelques modifications budgétaires sur des écritures d'ordre afin de régulariser certaines anomalies. Il s'agit d'opérations d'ordre n'ayant aucune incidence sur la trésorerie communale.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de réaliser les opérations suivantes :

	DEPENSES		RECETTES	
	CHAP/COMPTES	MONTANTS	CHAP/COMPTES	MONTANTS
INVESTISSEMENT	040/2804182	20.984,00 €	040/28041512	20.984,00 €
			040/281571	0,04 €
			13/1322	- 0,04 €
FONCTIONNEMENT	042/6811	20.984,00 €	042/7811	20.984,00 €
			77/7788	15.000,00 €
			77/775	- 15.000,00 €

Après rectifications, le Budget Principal de la commune s'élèvera à : 7.057.968 €, soit :
1.484.984 euros en section d'investissement ;
5.572.984 euros en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à inscrire les opérations énumérées ci-dessus sur le Budget Principal Communal 2013.

